

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/070

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : LISTE ANNUELLE EN VUE DE LA FORMATION DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNÉE 2022

Le conseil municipal,

En application de l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2021,
Après avoir procédé publiquement au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune pour dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2022,

A l'unanimité des voix,

- désigne les numéros suivants : 20, 150, 321, 549, 710, 840, 910, 1234, 1500, 2022, 3003 et le 84

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT